



**ARRÊTÉ N° 08/2024 PROLONGEANT L'ARRÊTÉ N° 17/2023  
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA  
CIRCULATION**

**Le Maire,**

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 25,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu la demande faite le 2 avril 2024 de Monsieur Julien CARBIENER – Géomètre-Expert - 13 avenue de Strasbourg - 67170 BRUMATH maître d'œuvre, de prolonger l'arrêté initial N° 17/2023 dans le cadre des travaux de réfection et de prolongement de la rue des Jardins 67170 OLWISHEIM,

**Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette intervention,**

**ARRÊTÉ**

**Article 1 : Dans le cadre des travaux de réfection et de prolongement de la rue des Jardins 67170 OLWISHEIM la circulation est barrée jusqu'au 30 juin 2024.**

**Article 2 : La signalisation sera installée par l'entreprise COLAS.**

**Article 3 : Par dérogation aux prescriptions édictées, l'interdiction de circulation visée à l'article 1<sup>er</sup> ne s'applique pas aux riverains, aux véhicules de ramassage des ordures ménagères, aux véhicules des médecins et ambulances, aux véhicules de police et aux services de secours et de lutte contre l'incendie.**

**Article 4 : Les engins accéderont au chantier depuis la route de Brumath (RD 60) et ont interdiction d'emprunter le bas de la rue de la Chapelle et l'allée des Charmes.**

**Article 5 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.**

**Article 6 : Un drone sera utilisé pour visualiser le chantier en 3D.**

**Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Madame Valérie CLAVEL, Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin de Haguenau
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Monsieur Julien CARBIENER, maître d'œuvre
- À la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Au SDEA
- À Strasbourg Électricité Réseaux
- À KS Groupe
- À Orange
- À Ambition Telecom (sous-traitant de Orange)
- À Rosace
- À CRJ (sous-traitant de Rosace)
- À ATB
- À l'entreprise SOGECA
- À l'entreprise COLAS
- Au service des ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- À l'Association Foncière d'Olwisheim
- Aux riverains concernés
- Pour affichage



Fait à Olwisheim, le 2 avril 2024

Le Maire, Alain RHEIN

Mairie Place des Tilleuls 67170 OLWISHEIM – Tel : 03 88 69 55 58

[mairie@olwisheim.fr](mailto:mairie@olwisheim.fr)